

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE
DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **20 JUIN 2025 À 8 H.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption – règlement numéro 1387-2025 décrétant l'exécution de travaux d'égout pluvial sur la section de la 2e Avenue comprise entre l'avenue Pierre et la rue Brûlé et pourvoyant à un emprunt de 679 500 \$ à cette fin
5. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Assistant également à cette séance, monsieur Serge Adam et madame Jessica Audet, respectivement directeur général adjoint et coordonnatrice du Service du greffe et assistante-greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 8 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

332-06-2025

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Demandes verbales

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. Adoption – règlement numéro 1387-2025 décrétant l'exécution de travaux d'égout pluvial sur la section de la 2^e Avenue comprise entre l'avenue Pierre et la rue Brûlé et pourvoyant à un emprunt de 679 500 \$ à cette fin

333-06-2025

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 9 juin 2025 concernant le projet de règlement numéro 1387-2025 décrétant l'exécution de travaux d'égout pluvial sur la section de la 2^e Avenue comprise entre l'avenue Pierre et la rue Brûlé et pourvoyant à un emprunt de 679 500 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1387-2025 décrétant l'exécution de travaux d'égout pluvial sur la section de la 2^e Avenue comprise entre l'avenue Pierre et la rue Brûlé et pourvoyant à un emprunt de 679 500 \$ à cette fin;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Objet :	Travaux d'égout pluvial sur la section de la 2 ^e Avenue comprise entre l'avenue Pierre et la rue Brûlé
Portée :	75 % à l'ensemble du territoire 25 % sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où seront effectués les travaux, suivant le frontage
Coût :	679 500 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	75 % : taxe spéciale, prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville, à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur 25 % : taxe spéciale, prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où seront effectués les travaux, suivant le frontage

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

334-06-2025

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8 h 08.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse